

Liste des opérations de la Collectivité de Saint-Martin financées par le Fonds Social Européens dans le cadre de la pandémie COVID-19

Nom de l'opération	Bénéficiaire	Résumé de l'opération	Date du début de l'opération	Date de fin de l'opération	Coût total programmé	Participation FSE	Taux de cofinancement par l'Union Européenne
<b>Axe prioritaire 15 – COVID 19</b>							
<b>Désinfection des établissements scolaires et des bâtiments administratifs de la Collectivité dans le cadre de la crise COVID-19</b>	Collectivité de Saint- Martin	Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire et conformément aux dispositions nationales énoncées par le Président de la République, la Collectivité de Saint Martin s'est pleinement mobilisée pour assurer la reprise des services publics et la réouverture des établissements scolaires. Une des mesures adoptées par la Collectivité est le nettoyage et la désinfection de tous les établissements scolaires et tous les bâtiments administratifs.	01/05/2020	31/12/2020	198 189,13 €	198 189,13 €	100%
<b>Mobilisation des agents de la Collectivité de Saint Martin durant le confinement pour la gestion de la crise du COVID 19</b>	Collectivité de Saint- Martin	Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire et conformément aux dispositions nationales énoncées par le Président de la République, la Collectivité de Saint Martin s'est pleinement mobilisée afin d'assurer l'obligation de continuité de service public, dans le respect des contraintes légales et réglementaires. Ainsi, un plan de continuité de service public a été établi pour toute la durée de la crise et spécifiquement pour la période de confinement qui s'est poursuivie jusqu'au 11 mai 2020.	17/03/2020	31/10/2020	371 088,23 €	371 088,23 €	100%
<b>Achat de matériels et équipements sanitaires</b>	Collectivité de Saint- Martin	La collectivité a pris des mesures relatives à la protection de ses agents et des personnes. Pour répondre à l'urgence et permettre aux agents la reprise d'activités et du service public, la collectivité a dû acquérir des équipements de protection individuelle (masques, écrans de protection...). Également, elle a pris un engagement relatif à mettre en œuvre le plus rapidement possible le dépistage et la possibilité de réaliser les tests sur le territoire de Saint-Martin facilitant l'accès aux soins des personnes détectées positives au COVID-19.	17/03/2020	30/06/2021	433 540,00 €	433 540,00 €	100%